



COMITE FRANÇAIS POUR  
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

17 rue de Châteaudun  
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50  
[www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)

@ : [info@cfsi.asso.fr](mailto:info@cfsi.asso.fr)



© Aced, Bénin 2021

## RAPPORT FINANCIER 2024

Assemblée générale du 26 juin 2025





## SOMMAIRE

---

<b>1. RAPPORT DE LA TRESORIERE .....</b>	<b>5</b>
<b>2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....</b>	<b>6</b>
<b>3. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>16</b>
<b>3.1. Chiffres clés .....</b>	<b>16</b>
<b>3.2. Faits caractéristiques de l'exercice.....</b>	<b>16</b>
<b>3.3. Principales règles et méthodes comptables .....</b>	<b>17</b>
<b>3.4. Résultat .....</b>	<b>18</b>
<b>3.5. Informations sur le bilan.....</b>	<b>18</b>
<b>3.6. Informations sur le compte de résultat .....</b>	<b>22</b>
<b>3.7. Autres informations .....</b>	<b>25</b>
<b>Faits postérieurs à l'exercice et perspectives d'activités.....</b>	<b>26</b>
<b>4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES .....</b>	<b>27</b>
<b>4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI.....</b>	<b>27</b>
<b>4.2. Politique de réserves.....</b>	<b>27</b>
<b>4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER) .....</b>	<b>27</b>
<b>4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) .....</b>	<b>29</b>
<b>4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN) .....</b>	<b>30</b>
<b>4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN) .....</b>	<b>31</b>
<b>4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) .....</b>	<b>32</b>
<b>4.8. Répartition des emplois de l'exercice .....</b>	<b>33</b>
<b>4.9. Les ressources .....</b>	<b>38</b>
<b>4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public.....</b>	<b>38</b>
<b>4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2024.....</b>	<b>38</b>
<b>4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP) .....</b>	<b>39</b>
<b>5. CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION.....</b>	<b>40</b>
<b>5.1. Conventions signées en 2024 .....</b>	<b>40</b>



## 1. RAPPORT DE LA TRESORIERE

---

Ce rapport vise à souligner les éléments marquants de l'année 2024 et à dessiner, au regard des éléments connus, quelques perspectives pour l'année 2025.

L'analyse financière détaillée de l'exercice 2024 est disponible dans l'annexe aux comptes de l'exercice.

Concernant la situation financière de notre association relative à cet exercice, les points marquants sont les suivants :

- le premier point à souligner est l'atteinte de l'équilibre financier avec un résultat de + 222,56 euros. Un résultat modeste certes, mais positif, que l'on ne peut manquer de saluer tant la situation se tend dans notre secteur d'activité (baisse importante des subventions au niveau national et international) ;
- deux programmes ont été développés en année pleine : CAAC (Coopérer Autrement en Acteurs du Changement) dans sa 3<sup>ème</sup> phase et Terres Nourricières dans sa 4<sup>ème</sup> phase ;
- les engagements de dépenses sur les projets font l'objet d'un suivi minutieux qui permet d'ajuster la programmation des activités à mettre en œuvre en fonction des capacités financières minimisant ainsi les risques de déséquilibre de l'association ;
- les charges de fonctionnement restent maîtrisées ;
- le niveau de collecte auprès des donateurs individuels qui permet un soutien en continu aux projets a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente ;
- nous constatons un niveau faible de trésorerie en fin d'exercice qui s'explique par la réception tardive de la 1<sup>ère</sup> tranche du programme Terres Nourricières en janvier 2025 alors que la phase 4 de ce programme a débuté en décembre 2023. Ces tensions de trésorerie reviennent pour chaque nouvelle phase car les rapports dus au bailleur et le rapport d'audit doivent être validés en amont du versement du nouveau programme.

La situation saine du CFSI se fragilise en raison d'un fonds de roulement faible qui permet de faire face au court terme exclusivement.

Pour atteindre la réalisation pleine et entière des projets liés aux deux programmes en cours, le CFSI doit mobiliser nécessairement des co-financements, fidéliser des partenaires actuels et rechercher et contractualiser avec de nouveaux.

Le contexte défavorable au monde associatif qui œuvre pour un monde plus juste et plus solidaire avec la baisse annoncée des financements, les incertitudes liées aux fins de programmes et leurs renouvellements génèrent des incertitudes pour les prochaines années.

La recherche de fonds privés s'avère donc essentielle pour assurer le cofinancement des projets en cours, développer de nouveaux projets et sécuriser ainsi les exercices futurs. Cette nécessité d'augmentation des fonds privés, déjà pointée l'an dernier, est encore plus prégnante.

Les travaux amorcés par le groupe de travail « modèle socio-économique » vont se poursuivre tout au long de l'année 2025 avec pour objectif de dégager des mesures à mettre en œuvre pour augmenter les capacités financières du CFSI et par là même ses capacités d'action. Dans un moment où le besoin de solidarité internationale ne fléchit pas, bien au contraire, cette volonté affichée par le CFSI s'impose.

Marie-Noëlle Tavaud  
Trésorière du CFSI

## 2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---



**DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)**

**Association  
COMITE FRANÇAIS POUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE  
(C.F.S.I.)  
17 RUE DE CHATEAUDUN - 75009 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

***À l'Assemblée Générale de l'association C.F.S.I.***

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28/06/2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.F.S.I. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

**12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : [m.peronny@crowe-dba.fr](mailto:m.peronny@crowe-dba.fr)**

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil de Direction.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 11 juin 2025

**DOUCET, BETH ET ASSOCIES**

*Commissaire aux Comptes*

Représentée par Nathalie ELIO



## Annexe au rapport :

### Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

<b>CFSI</b>	<b>Bilan actif</b>	<b>N° Siret</b> 77568915100071
17 RUE DE CHATEAUDUN		<b>NAF (APE)</b> 8899b
75009 PARIS	<b>Document fin d'exercice</b>	<b>N° Identifiant</b>
		<b>Période du</b> 01/01/24
		<b>au</b> 31/12/24
		Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 24/06/25

à 17:45:42

Page :

1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311223
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>34 120,85 €</b>	<b>34 120,85 €</b>		<b>2 276,62 €</b>
Logiciels	34 120,85 €	34 120,85 €		2 276,62 €
Logiciels en cours				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>77 101,15 €</b>	<b>55 016,49 €</b>	<b>22 084,66 €</b>	<b>21 328,27 €</b>
Agencement, matériel, mobilier	77 101,15 €	55 016,49 €	22 084,66 €	21 328,27 €
<b>Biens reçus par legs à céder</b>				
Bien reçus destinés à être cédés				
<b>immobilisations financières</b>	<b>21 866,91 €</b>		<b>21 866,91 €</b>	<b>27 220,19 €</b>
autres immobilations financières	21 866,91 €		21 866,91 €	27 220,19 €
<b>TOTAL I</b>	<b>133 088,91 €</b>	<b>89 137,34 €</b>	<b>43 951,57 €</b>	<b>50 825,08 €</b>
<b>Avances et acomptes versés / com</b>	<b>204 079,33 €</b>		<b>204 079,33 €</b>	<b>103 556,42 €</b>
Avances et acomptes versés / com	204 079,33 €		204 079,33 €	103 556,42 €
<b>Créances</b>	<b>2 816 127,68 €</b>		<b>2 816 127,68 €</b>	<b>978 665,83 €</b>
Clients et comptes rattachés	128 914,49 €		128 914,49 €	125 391,83 €
Autres créances	2 687 213,19 €		2 687 213,19 €	853 274,00 €
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				<b>45 439,51 €</b>
Autres titres				45 439,51 €
.				
<b>Disponibilités</b>	<b>351 380,05 €</b>		<b>351 380,05 €</b>	<b>1 318 780,00 €</b>
Banque	350 870,16 €		350 870,16 €	1 316 970,13 €
Caisse	509,89 €		509,89 €	1 809,87 €
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>2 165 074,08 €</b>		<b>2 165 074,08 €</b>	<b>190 791,97 €</b>
Charges constatées d'avance	2 165 074,08 €		2 165 074,08 €	190 791,97 €
<b>TOTAL II</b>	<b>5 536 661,14 €</b>		<b>5 536 661,14 €</b>	<b>2 637 233,73 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (I à II)</b>	<b>5 669 750,05 €</b>	<b>89 137,34 €</b>	<b>5 580 612,71 €</b>	<b>2 688 058,81 €</b>

Impression provisoire

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311223
-------------------	--	--	----------------	-----------

<b>Fonds associatif</b>			<b>73 677,00 €</b>	<b>73 355,98 €</b>
Réserve statutaire			73 677,00 €	73 355,98 €
<b>Réserves</b>			<b>350 632,74 €</b>	<b>350 632,74 €</b>
Réserve opération de développement			350 632,74 €	350 632,74 €
<b>Report à nouveau</b>				
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>222,56 €</b>	<b>321,02 €</b>
Résultat de l'exercice			222,56 €	321,02 €
<b>TOTAL (I)</b>			<b>424 532,30 €</b>	<b>424 309,74 €</b>
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions réglementées				
<b>Fonds reportés liés legs/donations</b>				
fonds reportés legs et donations				
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			<b>1 534 344,02 €</b>	<b>687 576,72 €</b>
Fonds dédiés sur subventions			1 320 760,45 €	370 760,47 €
Fonds dédiés sur fonds propres			86 518,13 €	184 238,44 €
Fonds dédiés sur fonds privés			127 065,44 €	132 577,81 €
<b>TOTAL (II)</b>			<b>1 534 344,02 €</b>	<b>687 576,72 €</b>
<b>provisions pour risques</b>				
Provisions pour risques				
<b>Provisions pour charges</b>				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts &amp; dettes aup. étab. crédit</b>				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit				
<b>Emprunts et dettes financ. divers</b>			<b>5 795,71 €</b>	<b>7 993,65 €</b>
Dépôts garantie sous locataires			5 795,71 €	7 993,65 €
<b>Dettes fourniss. &amp; cptes rattachés</b>			<b>2 535 691,00 €</b>	<b>593 861,38 €</b>
Dettes fourniss. & cptes rattachés			2 535 691,00 €	593 861,38 €
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			<b>109 483,93 €</b>	<b>171 950,49 €</b>
Dettes fiscales et sociales			109 483,93 €	171 950,49 €
<b>Dettes sur immo &amp; cptes rattachés</b>				
Dettes sur immo & cptes rattachés				
<b>Autres dettes</b>			<b>73 272,75 €</b>	<b>102 366,83 €</b>

**DOUCET BETH & ASSOCIES**  
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
 12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Impression provisoire

<b>CFSI</b>	<b>Bilan passif</b>	<b>N° Siret</b> 77568915100071
17 RUE DE CHATEAUDUN		<b>NAF (APE)</b> 8899b
75009 PARIS	<b>Document fin d'exercice</b>	<b>N° Identifiant</b>
		<b>Période du</b> 01/01/24
		<b>au</b> 31/12/24
		Tenue de compte : EURO

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311223
Subvention à reverser			73 197,16 €	102 366,83 €
Banques créditrices			75,59 €	
<b>Produits constatés d'avance</b>			<b>897 493,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>
Produits constatés d'avance			897 493,00 €	700 000,00 €
<b>TOTAL (IV)</b>			<b>3 621 736,39 €</b>	<b>1 576 172,35 €</b>
<b>Ecart de conversion passif (V)</b>				
Ecart de conversion passif				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>			<b>5 580 612,71 €</b>	<b>2 688 058,81 €</b>

Impression provisoire

Association CFSI  
COMPTES DE RESULTAT exercice 2024

COMPTES DE RESULTAT	2024	2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	33 425,00	32 585,00
Ventes de biens et services	<b>84,30</b>	<b>126,54</b>
Ventes de biens	84,30	126,54
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	<b>2 657 437,71</b>	<b>1 042 222,00</b>
Concours et subventions d'exploitation	1 929 054,42	351 648,23
Financeurs publics	1 629 890,68	134 148,23
Financeurs privés	299 163,74	217 500,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	554 349,92	555 489,91
Dons manuels	536 849,92	522 528,51
Mécénats	17 500,00	32 603,90
Legs, donations et assurances-vie	0,00	357,50
Contributions financières	174 033,37	135 083,86
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Utilisations des fonds dédiés	227 808,91	1 426 079,77
Autres produits	52 352,99	12 099,65
<b>Total I</b>	<b>2 971 108,91</b>	<b>2 513 112,96</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	509 937,50	578 041,64
<b>Aides financières</b>	<b>715 436,15</b>	<b>696 014,28</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	38 734,28	37 880,14
Salaires et traitements	387 498,38	482 849,64
Charges sociales	211 521,38	207 177,47
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 270,55	19 155,73
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 074 576,21	499 107,64
Autres charges	45 190,48	11 869,64
<b>Total II</b>	<b>2 993 164,93</b>	<b>2 532 096,18</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-22 056,02</b>	<b>-18 983,22</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	29 894,32	40 487,65
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	73,45	605,72
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>29 967,77</b>	<b>41 093,37</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	821,51	6 020,53
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>821,51</b>	<b>6 020,53</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>29 146,26</b>	<b>35 072,84</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>7 090,24</b>	<b>16 089,62</b>

Association CFSI  
COMPTES DE RESULTAT exercice 2024

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	0,00	47 000,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>0,00</b>	<b>47 000,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	695,33	53 620,60
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>695,33</b>	<b>53 620,60</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-695,33</b>	<b>-6 620,60</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>6 172,35</b>	<b>9 148,00</b>
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>3 001 076,68</b>	<b>2 601 206,33</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>3 000 854,12</b>	<b>2 600 885,31</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>222,56</b>	<b>321,02</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>	395,88	
<i>Bénévolat</i>	6 833,37	3 293,69
<b>TOTAL</b>	<b>7 229,25</b>	<b>3 293,69</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>	395,88	
<i>Personnel bénévole</i>	6 833,37	3 293,69
<b>TOTAL</b>	<b>7 229,25</b>	<b>3 293,69</b>

## 3. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

### 3.1. Chiffres clés

Les comptes de l'exercice approuvés par le conseil de direction le 5 juin 2025, en présence de la commissaire aux comptes, Madame Nathalie Elio, présentent les totaux suivants :

- Total du bilan	5 580 612,71 €
- Total du compte de résultat	3 001 076,68 €
- Résultat de l'exercice	222,56 €

### 3.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Outre les échanges avec les membres dans le cadre de la plateforme, le CFSI a mis en œuvre, animé et assuré le suivi de deux programmes : Terres nourricières et Coopérer Autrement en Acteurs de Changement, tous deux soutenus par l'Agence française de développement (AFD).

Il a également consacré du temps à la clôture du Programme en Algérie, décision d'arrêt prise en 2023 mais terme des relations avec nos différents partenaires début 2024.

#### Le projet associatif du CFSI

L'année 2024 s'inscrit dans la mise en œuvre du projet associatif adopté par l'assemblée générale de juin 2022. La plate-forme CFSI exerce trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique ;
- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires qui concerne l'ensemble des programmes animés par le CFSI ;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Ces trois métiers concernent l'ensemble des programmes animés par le CFSI :

- axe agriculture et alimentation : programme d'appui à l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao), ALIMENTERRE et plaidoyer en faveur du droit à l'alimentation ;
- axe société civile : la nouvelle phase du programme coopérer autrement en acteurs de changement, la fermeture du Programme en Algérie soutenu par l'Union européenne et la Fondation de France.

#### Principaux éléments financiers

Le total du bilan au 31/12/2024 est en forte augmentation par rapport au 31/12/2023 passant de 2 688 058,81 € à 5 580 612,71 €. Cette évolution s'explique par la mise en œuvre des programmes pluriannuels du CFSI. Le calendrier des programmes entraîne chaque année, des modifications importantes dans les produits et les charges constatés d'avance.

L'augmentation des charges du compte de résultat 2024 (+ 15,4 %) est également liée au rythme d'exécution des programmes qui a conduit à constater des dotations aux engagements plus importantes (+115 %).

En termes de ressources, le CFSI bénéficie du soutien des pouvoirs publics français (Agence française de développement), de ses donateurs individuels et de fondations privées partenaires de longue date et/ou nouveau partenaire.

Les fonds issus de la générosité sont, dans leur ensemble, en très légère diminution (-0,2 %). Les ressources issues de la collecte auprès des donateurs individuels sont en augmentation de + 2,7 % (+ 14 321,41 €). L'entreprise Olga et le fonds de dotation de Biocoop ont soutenu le Programme agriculture et alimentation avec un apport en dons pour un total de 17 500,00 €.

Le versement du solde du legs (part numéraire) annoncé en 2021 et inscrit au budget n'a pas encore été reçu par le CFSI.

### 3.3. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08 ;
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

Il est établi pour les mêmes opérations :

- une comptabilité générale tenue selon le plan comptable général, en particulier celui des associations, aboutissant au bilan et au compte de résultat ;
- une comptabilité analytique qui ventile les charges et les produits par destination, c'est à dire en fonction de chaque objectif ou action.

Les subventions sont comptabilisées de la manière suivante :

- la part des subventions prévue pour l'exercice est constatée en produit de l'exercice ;
- les montants contractuels accordés et non encore versés au 31 décembre sont inscrits à l'actif du bilan dans la rubrique subventions à recevoir ;
- la part des subventions relative aux exercices futurs est inscrite au passif du bilan en produit constaté d'avance ;
- le cas échéant, quand une subvention prévue pour l'exercice n'a pas été utilisée en totalité, l'engagement d'emploi est inscrit en charges à la rubrique « reports en fonds dédiés » et en fonds dédiés sur subventions au passif du bilan.

Concernant le suivi des programmes cofinancés, le compte de résultat retrace les différents mouvements liés aux conventions signées avec les organisations membres du CFSI ou partenaires (programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, campagne ALIMENTERRE et CAAC) impliquées dans l'exécution des programmes. A la fin de l'exercice, pour les programmes pluriannuels, les comptes sont arrêtés au regard de l'avancement de chaque programme ou projet. La part des conventions signées avec les organisations membres

ou partenaires et correspondant à des charges non réalisées au 31/12/2024 est inscrite en charges constatées d'avance. Autrement dit, tous les engagements pris avant la date de la clôture de l'exercice sont constatés dans la comptabilité du CFSI.

Les apports en nature des organisations parties prenantes aux actions subventionnées sont introduits au titre des Contributions Volontaires en Nature (CVN). Ces données sont présentées en pied du compte de résultat : en produit pour la valorisation des heures de bénévoles et en charges pour le temps consacré ayant servi à la bonne mise en œuvre des projets.

En 2024, nous avons également inscrit dans nos comptes, au titre des valorisations, 2 prestations en nature pour la mise à disposition d'une salle pour une rencontre dans le cadre du programme ALIMENT**TERRE** et un don en nature sous forme de timbres.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est intégré à l'annexe. Il est présenté selon l'arrêté du 22 mai 2019 relatif à la présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées par des organismes faisant appel à la générosité publique.

### 3.4. Résultat

Le compte de résultat 2024 laisse apparaître un solde positif de 222,56 €. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de l'affecter, conformément aux statuts du CFSI, à la réserve statutaire qui se montera après affectation à 73 899,56 €.

### 3.5. Informations sur le bilan

#### Informations sur les comptes de bilan - actif

##### Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

IMMOBILISATIONS	Immobilisation	Augmentation	Diminution	Immobilisation
	01/01/2024			31/12/2024
Logiciels	<b>34 120,85</b>	0,00	0,00	<b>34 120,85</b>
Mobilier et matériel de bureau	<b>5 101,95</b>	665,73	0,00	<b>5 767,68</b>
Matériel bureautique/informatique	<b>52 375,05</b>	8 084,59	0,00	<b>60 459,64</b>
Travaux siège social	<b>10 873,83</b>	0,00	0,00	<b>10 873,83</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>102 471,68</b>	<b>8 750,32</b>	<b>0,00</b>	<b>111 222,00</b>

Les investissements de 2024 concernent un achat de matériel de bureau et le renouvellement de postes informatiques.

#### Tableau des amortissements

Le mode linéaire d'amortissement est retenu pour toutes les immobilisations. Les durées principales d'amortissement sont :

- 3 ans pour le matériel informatique et les logiciels ;
- 5 ans pour le mobilier et le matériel de bureau ;
- 9 ans pour les travaux.

AMORTISSEMENTS	Amortissement	Dotation	Sortie de l'actif	Amortissement
	01/01/2024			31/12/2024
Logiciels	31 844,23	2 276,62	0,00	<b>34 120,85</b>
Mobilier et matériel de bureau	5 101,95	102,82	0,00	<b>5 204,77</b>
Matériel informatique	39 728,80	6 678,11	0,00	<b>46 406,91</b>
Travaux siège social	2 191,81	1 213,00	0,00	<b>3 404,81</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>78 866,79</b>	<b>10 270,55</b>	<b>0,00</b>	<b>89 137,34</b>

### Immobilisations financières : 21 866,91 € (27 220,19 € au 31/12/2023)

Les immobilisations financières concernent :

- le dépôt de garantie pour les bureaux du 17 rue de Châteaudun 20 545,33 €
- le compte de prêt auprès de l'OCIL (collecteur du 1 % logement) 1 321,58 €

L'intégralité du dépôt de garantie de la rue Le Peletier a été récupéré.

### Avances et acomptes versés : 204 079,33 € (103 556,42 € au 31/12/2023)

Cette rubrique du bilan permet de distinguer les avances et acomptes versés des autres créances. Elle se décompose ainsi :

- les acomptes versés à des organisations membres et partenaires dans le cadre de conventions de financement (la majorité des conventions prévoit un acompte de 50 % à la signature) pour 116 007,71 € ;
- les acomptes versés aux fournisseurs (acompte sur travaux à réaliser) pour 53 702,68 € ;
- les avoirs attendus mais non reçus au 31/12/2024 (34 368,94 €).

### Créances : 2 816 127,68 € (978 665,83 € au 31/12/2023)

Les créances diverses sont à échéance inférieure à un an. Elles se répartissent de la manière suivante :

- les clients et comptes rattachés comprennent les produits à recevoir correspondant notamment à des refacturations pour les programmes (ex : Festival de films) et les sous-locataires, des dons, des cotisations et des apports pour les projets dus au titre de 2024 et encaissés en 2025 (128 914,49 €) ;
- les créances « sociales » pour 4 783,19 € correspondant aux IJSS à recevoir et un trop prélevé par la mutuelle et de la DGFIP ;
- les créances correspondent aux subventions à recevoir pour 2 682 430 € (852 974 € au 31/12/2023).

	Montant brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'un an
Agence française de développement	2 533 000,00	2 533 000,00	-
Autres subventions	149 430,00	132 702,00	16 728,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 682 430,00</b>	<b>2 665 702,00</b>	<b>16 728,00</b>

### Charges constatées d'avance : 2 165 074,08 € (190 791,97 € au 31/12/2023)

Ce poste correspond aux charges constatées durant l'année qui concernent les exercices suivants. On distingue :

- la part des activités qui se dérouleront après le 31/12/2024 dans le cadre des conventions avec les membres du CFSI (885 945,82 €) et les partenaires des Programmes

agriculture et alimentation et Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (1 216 766,77 €) ;

- les charges engagées au titre des programmes et qui se dérouleront après le 31/12/2024 : frais de déplacement, prestataires (3 974,40 €) ;
- les charges engagées en 2024 pour le fonctionnement : location de la machine à affranchir, contrat d'assistance pour les logiciels de comptabilité et paie, la maintenance sur site, la prospection téléphonique et les fournitures non consommées au 31/12/2024 (58 387,09 €).

## Autres informations sur l'actif

Information résumée sur l'état des créances au 31/12/2024

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
	Montant brut	à 1 an	à plus d'1 an
<b>CREANCES</b>			
Prêts OCIL et dépôt loyer	21 866,91	0,00	21 866,91
Avances et acomptes	204 079,33	204 079,33	
Créances diverses	133 697,68	124 400,22	9 297,46
Subventions à recevoir	2 682 430,00	2 665 702,00	16 728,00
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>3 042 073,92</b>	<b>2 994 181,55</b>	<b>47 892,37</b>

## Informations sur les comptes de bilan – passif

### Fonds propres : 424 532,30 € (424 309,74 € au 31/12/2023)

Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2024, le résultat de l'exercice 2023 a été affecté à la réserve statutaire.

FONDS PROPRES	01/01/2024	mouvement exercice	résultat 2024	31/12/2024
Réserve statutaire	73 355,98	321,02		73 677,00
Réserve opérations de développement	350 632,74			350 632,74
Report à nouveau	0,00	0,00		0,00
Résultat de l'exercice	321,02	-321,02	222,56	222,56
<b>Total des fonds propres</b>	<b>424 309,74</b>	<b>0,00</b>	<b>222,56</b>	<b>424 532,30</b>

### Fonds dédiés : 1 534 344,02 € (687 576,72 € au 31/12/2023)

Les sommes inscrites au passif en fonds dédiés sont inscrites en contrepartie en charge dans le compte « reports en fonds dédiés ». Elles sont rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Les fonds dédiés correspondent à :

- la part non utilisée des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets pluriannuels ;
- la part des engagements pris sur les fonds privés (produits de la collecte) et qui n'a pas encore été totalement utilisée dans le cadre de projets pluriannuels conventionnés.

FONDS DEDIES - ORIGINE DES FONDS	Solde au 01/01/2024	Dotations	Reprise	Solde au 31/12/2024
Subventions publiques	370 760,47	949 999,98	0,00	1 320 760,45
Générosité du public	184 238,44	0,00	97 720,31	86 518,13
Subventions privées	132 577,81	124 576,23	130 088,60	127 065,44
<b>TOTAL</b>	<b>687 576,72</b>	<b>1 074 576,21</b>	<b>227 808,91</b>	<b>1 534 344,02</b>

**Emprunts et dettes divers : 5 795,71 € (7 993,65 € au 31/12/2023)**

Il s'agit des dépôts versés par les sous-locataires des bureaux loués par le CFSI au 32, rue Le Peletier. Les comptes ayant été soldés avec le bailleur de la rue Le Peletier, les dépôts de garanti versés par les sous locataires seront remboursés début 2025.

**Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 2 535 691,00 € (593 861,38 € au 31/12/2023)**

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés comprennent :

- les dettes fournisseurs (fournitures, services) : 432 978,41 € ;
- les dettes liées aux conventions avec les partenaires du CFSI (Pafao, ALIMENTERRE et CAAC) : 1 216 766,77 € (26 conventions sont à échéance à plus de un an pour un montant de 444 512,84 €).
- les dettes liées aux conventions avec les membres du CFSI (Pafao, ALIMENTERRE et CAAC) : 885 945,82 € (huit conventions sont à échéance à plus de un an pour un montant de 83 213,81 €).

**Dettes fiscales et sociales : 109 483,93 € (171 950,49 € au 31/12/2023)**

Ces dettes comprennent

- les dettes sociales : sommes dues au titre des salaires : le brut et les cotisations sociales liés aux provisions sur congés payés, les cotisations sociales, la taxe sur les salaires, le prélèvement à la source (103 311,58 €) ;
- les dettes fiscales : 6 172,35 € correspondant à l'impôt sur les intérêts perçus sur les livrets d'épargne.

**Autres dettes : 73 272,75 € (102 366,83 € au 31/12/2023)**

Cette rubrique comprend le reliquat de la subvention reçue et non consommée sur le PCPA Congo à reverser à l'AFD (73 197,16 € - reversés début 2025) ainsi qu'un solde débiteur au Crédit coopératif (75,59 €).

**Produits constatés d'avance : 897 493 € (700 000 € au 31/12/2023)**

Les produits constatés d'avance correspondent à la partie rattachée aux exercices futurs des subventions reçues et pour lesquelles le CFSI a signé une convention pluriannuelle de financement.

**Autres informations sur le Passif**

Information résumée sur l'état des dettes au 31/12/2023

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES			
	Montant brut	à 1 an	à plus d'1 an
<b>DETTES</b>			
Dépôts reçus pour bureau	5 795,71	5 795,71	
Autres dettes	75,59	75,59	
Dettes fournisseurs	2 535 691,00	2 007 964,35	527 726,65
Dettes fiscales et sociales	109 483,93	109 483,93	
Subvention à reverser	73 197,16	73 197,16	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 724 243,39</b>	<b>2 196 516,74</b>	<b>527 726,65</b>

**Engagements hors bilan**

Le CFSI est colégataire universel avec 5 associations du legs de M Pierre-Marcel Colombier dont l'état de l'actif et du passif révèle une succession bénéficiaire. Au jour de la clôture des comptes, la valeur du bien et donc le montant destiné au CFSI reste inconnu.

### Indemnité de fin de carrière

Le CFSI ne relevant d'aucune convention collective, le calcul de l'indemnité est basé sur le code du travail. Une évaluation a été réalisée mais aucune provision n'est comptabilisée.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux de cotisation : 43 %
- taux très faible de rotation du personnel
- table de taux de mortalité : (table INSEE année 2022)
- taux d'actualisation : 0,34 %

Le montant ainsi évalué est de 30 251,29 €.

## 3.6. Informations sur le compte de résultat

Le compte de résultat présente les produits et les charges par nature. Les éléments précisés ci-dessous concernent les évolutions significatives constatées pour certains postes. Les dépenses par destination sont décrites dans l'annexe au compte d'emploi des ressources.

### Les ressources

Le financement de l'exercice a été assuré à 92 % par des ressources de l'exercice, 8 % par l'utilisation des fonds dédiés.

Les ressources de l'exercice comprennent :

- les cotisations des membres du CFSI ;
- les ventes de biens ;
- les produits des tiers financeurs, à savoir : les subventions publiques correspondant à des cofinancements de l'Agence française de développement (Terres nourricières, CAAC), les ressources liées à la générosité du public et les participations des organisations membres ou partenaires au financement des actions ; diminué des montants remboursés à l'UE et correspondant aux dépenses considérées comme inéligibles lors des 3 contre-audits (- 2 145 €) ;
- l'utilisation des fonds dédiés ;
- des produits divers.

### Les cotisations

En 2024, le CFSI a enregistré 33 425 € de cotisation de ses membres.

### Les ventes de biens

Les ventes de biens s'élèvent à 84,30 €. Le CFSI refacture les frais d'envoi des expositions ALIMENTTERRE ou des DVD des films libres de droits des années précédentes.

### Les produits de tiers financeurs

Cette rubrique regroupe l'ensemble des fonds reçus en provenance de tiers, à savoir :

- les subventions publiques ;
- les subventions privées ;
- les ressources liées à la générosité du public (dons, mécénats et legs).

## Les subventions publiques et privées : 1 929 054,42 € (351 648,23 € en 2023)

Les montants présentés ci-dessous correspondent aux montants reçus en cours d'année et affectés à l'exercice.

OBJET	Origine	Montant de l'exercice
Terres nourricières (agriculture et alimentation)	AFD + MASA	1 632 306
Joussour – Algérie	UE	-2 415
Coopérer autrement en acteurs de changement	AFD	0
<b>Subventions publiques</b>		<b>1 629 891</b>
Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest	Fondation de France	215 804
Joussour – Algérie	Fondation de France	-136 640
Coopérer autrement en acteurs de changement	Fondation de France	100 000
<b>ALIMENTERRE</b>	Biocoop / Carasso / Léa nature / Equité partagée	120 000
<b>Subventions privées</b>		<b>299 164</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 929 054</b>

## Les dons et legs 554 349,92 € (555 489,91 € en 2023)

Les montants collectés sont légèrement inférieurs au réalisé de 2023 (-0,2 %).

ORIGINE	2023	2024	variation
Dons manuels	522 529	536 850	14 321
Mécénats d'entreprise	32 604	17 500	- 15 104
Legs	357	0	- 357
<b>TOTAL</b>	<b>555 490</b>	<b>554 350</b>	<b>- 1 140</b>

La stratégie de collecte a été validée par le conseil de direction du 5 juin 2024. Les appels à la générosité ont été déclinés de la manière suivante :

- fidélisation : en augmentation de 3 % par rapport à 2023 soit + 6,9 K€, la fidélisation se traduit par l'envoi d'au maximum cinq lettres d'appel au don (dont « l'Essentiel de l'année 2023 ») A ces activités se sont ajoutés des appels aux dons par emailing, et les lettres d'informations : CFSI et ALIMENTERRE ;
- prélèvements : légère diminution de - 0.4 % soit - 1 K€ ;
- recrutement de nouveaux donateurs : 1 507 donateurs ont été recrutés en 2024 contre 1 153 en 2023.

	Nombre de dons 2023	Montant 2023	Don moyen	Nombre de dons 2024	Montant 2024	Don moyen
Donateurs 1 à 3 dons par an	2 636	227 049	86	2 701	233 949	87
Donateurs prélevés	15 691	255 673	16	15 568	254 624	16
Nouveaux donateurs	1 153	39 806	35	1 507	48 277	32
<b>TOTAL DONNS</b>	<b>19 480</b>	<b>522 529</b>	<b>27</b>	<b>19 776</b>	<b>536 850</b>	<b>27</b>

## Les contributions financières 174 033,37 € (135 083,86 € en 2023)

Ces ressources correspondent aux participations des membres et des partenaires au financement des conventions signées avec le CFSI.

### L'utilisation des fonds dédiés 227 808,91 € (1 426 079,77 € en 2023)

Le CFSI finance les activités de l'exercice par les ressources reçues en cours d'année mais également celles des années précédentes mises en fonds dédiés.

En 2024, le CFSI a utilisé :

- 130 088,60 € sur les fonds dédiés sur les subventions privées ;
- 97 720,31 € sur les fonds dédiés sur les dons.

### Les autres produits : 52 352,99 € (12 099,65 € en 2023)

Les autres produits correspondent aux droits de diffusion facturés aux organisateurs de projections dans le cadre du Festival ALIMENTERRE et à des produits divers de gestion.

### Les charges d'exploitation

#### Les achats et services extérieurs : 509 937,50 € (578 041,64 € en 2023)

Les achats et les services extérieurs sont en diminution de -11,8 %.

A l'intérieur de cette rubrique, les variations les plus significatives sont :

- en diminution : les dépenses de sous-traitance, d'honoraires, d'impression et de déplacements liées aux programmes (publications, audits et séminaire) ;
- en augmentation : les contrats de maintenance (évolution du site ALIMENTERRE) et affranchissement (envoi de la publication « terres nourricières » et augmentation des frais postaux).

#### Les aides financières : 715 436 € (696 014,28 € en 2023)

Dans ce regroupement, nous trouvons les dépenses liées aux différents programmes, ce qui inclut les conventions signées avec des membres et des partenaires du CFSI pour les programmes dont les montants exécutés sont en légère progression du fait du calendrier des programmes.

En 2024, 70 conventions ont fait l'objet d'un suivi dont 58 signées au cours de l'exercice. 62 conventions sont en cours au 31/12/2024.

	Montant exécuté en 2023	Montant exécuté en 2024
<b>Membres et partenaires concernés en 2024</b>		
Membres du CFSI : Batik International, CGT, Essor, Guinée 44, Grdr, Gret, Ifaid, PSS, Sol, SPF, Xylm	122 365,60	220 132,30
Partenaires CFSI : programme Terres nourricières	253 882,00	376 752,64
1 Association algérienne partenaire de Jousour	64 472,39	31 292,31
Cellule Algérie (gouvernance, formation, animation)	100 840,88	-36 592,63
<b>sous total conventions et charges liées aux actions de développement</b>	<b>541 560,87</b>	<b>591 584,62</b>
ALIMENTERRE (Guinée 44, Sol, membres du CFSI)	48 164,53	31 386,81
ALIMENTERRE 15 pôles et relais non membres du CFSI	106 288,88	92 464,72
<b>sous total conventions liées aux actions de sensibilisation</b>	<b>154 453,41</b>	<b>123 851,53</b>
<b>TOTAL</b>	<b>696 014,28</b>	<b>715 436,15</b>

#### Les impôts, taxe et versements assimilés : 38 734,28 € (37 880,14 € en 2023)

Dans cette rubrique, sont regroupés la taxe sur les bureaux, la taxe sur les salaires et les impôts sur les produits financiers.

**Les ressources humaines : 599 019,76 € (690 027,11 € en 2023)**

Les charges liées aux ressources humaines salariées représentent 31 % du budget hors dotations aux engagements (20 % du total des charges d'exploitation). Ce pourcentage est inférieur à celui de 2023. La diminution constatée cette année est due :

- au départ d'un membre de l'équipe, non remplacé ;
- au départ de 2 salariées (sur le même poste) en arrêt maladie de longue durée qui avaient été remplacées ;
- à la réception en 2024 des indemnités de prévoyance dues pour un arrêt qui avait débuté en 2021 et que l'institution de prévoyance refusait d'indemniser.

Le niveau des rémunérations est déterminé par une grille de salaires. La valeur du point a évolué de 5,9 % en 2024 comme prévu au budget, eu égard à la nécessité de rattraper en partie la valeur du point par rapport à l'inflation et à l'échelle du salaire minimum.

Les trois salaires annuels bruts les plus élevés se montent à 175 986 €.

**Les reports en fonds dédiés 1 074 576,21 € (499 107,64 € en 2023)**

La part des subventions affectée à l'exercice mais non utilisée au cours de l'année est mise en report en fonds dédiés pour être utilisée au cours des prochaines années.

En 2024, le CFSI a reporté :

- 949 999,98 € sur les subventions publiques ;
- 124 576,23 € sur les fonds privés.

**Les autres charges : 45 190,48 € (11 869,64 € en 2023)**

Les autres charges sont en diminution de 280 %. Elles incluent principalement :

- les droits de diffusion des films qui sont refacturés aux organisateurs pour 42 830,39 € ;
- les charges diverses de gestion courante pour 2 360,09 €.

**Produits financiers et charges financières****Les produits financiers : 29 967,77 € (41 093,37 € en 2023)**

Les produits financiers comprennent les différences positives de change (73,45 €) et les produits financiers issus des placements des livrets (29 848,32 €).

**Les charges financières : 821,51 € (6 020,53 € en 2023)**

Les charges financières correspondent aux différences négatives de change du dinar algérien pour les derniers flux financiers sur le Programme Jousour.

**Charges exceptionnelles 695,33 euros**

Les charges exceptionnelles concernent une erreur d'imputation de la mutuelle sur les bulletins des salariés en 2023.

**3.7. Autres informations****Contributions volontaires à titre gratuit**

Les contributions volontaires à titre gratuit sont comptabilisées pour prendre en compte les apports en nature des membres et des organisations partenaires des programmes. Elles se

montent à 6 833,37 € (3 293,69 € en 2023) mais ne sont pas incluses dans le compte de résultat. Elles apparaissent en bas de tableau.

En 2024, nous avons également constaté deux apports en nature sous forme de prestation : la mise à disposition d'une salle à Vendôme pour la formation ALIMENT**TERRE** ainsi qu'un don reçu sous forme de timbres.

En complément, le CFSI estime le nombre de bénévoles mobilisés sur ces différentes activités à 50 équivalents temps plein.

### **Ressources humaines**

Effectif salarié au 31/12/2024 : 7,9 équivalents temps plein.

Les trois principaux dirigeants du CFSI sont les membres élus du bureau (président, vice-président, trésorier) qui assument leur fonction à titre bénévole.

Avantages en nature (dirigeants et bénévoles) : néant

### **Fonctionnement statutaire et gestion désintéressée**

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de direction. Seuls les frais de déplacements des membres du conseil de direction résidant en province et venant à Paris pour les réunions statutaires sont remboursés sur justificatif (billet SNCF). Le montant total des remboursements réalisés en 2024 s'élève à 1 019,40 €.

### **Liste des filiales et autres organismes**

Néant

### **Agrément du Don en Confiance**

En mars 2022, le CFSI a obtenu la reconduction de son agrément triennal par le Don en Confiance.

### **Commissaire aux comptes**

Les comptes de l'exercice sont certifiés par le Cabinet Doucet Beth et Associés. Le montant des honoraires versés s'élève à 17 856 € TTC.

### **Faits postérieurs à l'exercice et perspectives d'activités**

Le CFSI a démarré l'exercice 2025, en poursuivant la mise en œuvre des actions bénéficiant de cofinancements pluriannuels (programme Coopérer autrement en acteurs de changement, programme Terres nourricières). Le renforcement des partenariats existants avec des fondations et la recherche de nouveaux partenaires font partie des priorités tout en renforçant l'appel à la générosité. Les instances de l'association se sont mobilisées pour recruter un nouveau délégué général en vue du départ en retraite d'Anne-Françoise Taisne, salariée du CFSI depuis 1999 et déléguée générale depuis 2015. En mars 2025, le Don en confiance a renouvelé l'agrément triennal du CFSI.

## 4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

### 4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI

Le CFSI est une plate-forme associative qui regroupe des organisations engagées dans la promotion des droits humains et la lutte contre les inégalités. Il agit en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables et solidaires et renforce les organisations des sociétés civiles. Il favorise le dialogue et un travail collectif entre ses membres pour leur permettre d'agir plus efficacement avec les populations et les organisations qu'ils soutiennent. Il soutient des initiatives concrètes à l'international, sensibilise l'opinion publique et mène des actions de plaidoyer auprès des responsables politiques et économiques.

Les missions sociales du CFSI se concentrent autour de trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique ;
- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires ;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Le financement du CFSI est assuré par la générosité du public, par des bailleurs de fonds publics et privés et par les apports de ses membres et de ses partenaires sous forme de cotisation et d'apports à des projets.

### 4.2. Politique de réserves

Les réserves du CFSI se montent au 31 décembre 2024, à 2,6 mois d'activité (fonds propres inscrits au bilan / total mensuel des emplois hors dotation aux engagements). Ce ratio est légèrement supérieur à celui constaté au 31/12/2023 du fait de la diminution du volume de dépenses. Une réserve correspondant à trois mois d'activité serait nécessaire pour garantir une pérennité des actions.

### 4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER)

Les règles d'établissement du compte d'emploi des ressources ont été définies par le Conseil de direction de décembre 2009 puis arrêtées par le Conseil de direction de mai 2010.

#### Définition des missions sociales

Les missions sociales du CFSI correspondent aux axes programmatiques définis par le conseil de direction en 2010 et réaffirmés dans le cadre stratégique adopté par l'assemblée générale de juin 2017 :

- *agriculture et alimentation* qui correspond à un ensemble d'actions en faveur du développement de l'agriculture familiale et paysanne et de la promotion du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ;
- *société civile et participation* qui vise d'une part à favoriser des coopérations autour d'enjeux partagés et d'autre part à renforcer les organisations de la société civile pour qu'elles participent à la définition et au suivi des politiques publiques.

### Principes d'affectation des coûts

Les coûts sont imputés dans la comptabilité analytique qui intègre les trois rubriques du CER :

- les missions sociales où figurent tous les coûts directs liés aux activités réalisées, en France ou à l'étranger, dans le cadre de ces missions ;
- les frais de recherche de fonds où figurent tous les coûts d'appel à la générosité du public, de recherche des fonds privés et des fonds publics ;
- les frais de fonctionnement où sont inclus tous les coûts indirects des activités et les coûts de structure et de direction générale.

Les frais de personnel sont imputés aux différentes rubriques du CER en fonction des temps passés par les salariés sur les activités liées à leur poste. A cet effet, chaque salarié remplit une feuille temps mensuelle. Celle-ci permet d'imputer :

- le temps de travail dédié à la mise en œuvre des missions sociales qui disparaîtrait si la mission sociale n'existait plus (appui, animation, étude) ;
- le temps de travail correspondant à la recherche de fonds ;
- le temps de travail nécessaire à la direction, l'administration générale de l'association, à la vie associative et à la communication institutionnelle.

### Principes d'affectation des ressources aux missions sociales

L'affectation des ressources aux missions sociales (ressources issues de la générosité du public, subventions et autres ressources) est réalisée à partir des budgets d'activité :

- ceux comprenant des ressources publiques et privées font l'objet d'une convention avec les bailleurs indiquant la répartition des fonds publics et des fonds issus de la générosité du public ;
- les budgets d'activités comprenant seulement des ressources issues de la générosité du public (ex. appels à initiatives sur fonds propres) sont votés par le Conseil de direction dans le cadre du vote du budget général lui-même approuvé par l'assemblée générale ou le cas échéant lors d'un vote spécifique.

Cette répartition est, si nécessaire, ajustée en cours d'exercice dans le cadre du suivi budgétaire et en fin d'exercice lors de l'arrêté des comptes en fonction des financements obtenus et des dépenses engagées.

### Principes concernant le financement des frais de recherche de fonds et le fonctionnement

Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés par :

- une quote-part des ressources publiques et privées finançant les missions sociales conformément au pourcentage autorisé par les bailleurs de fonds (généralement 12 % pour ceux financés par l'AFD) ;
- les ressources spécifiques comme les cotisations des organisations membres du CFSI ;
- la part éventuelle non financée par ces différentes ressources est financée par les ressources issues de la générosité du public. Elle est indiquée dans le CER. L'excédent éventuel de ces ressources finance les frais de recherche de fonds.

#### 4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>Produits par origine</b>				
1- Produits liés à la générosité du public	<b>554 350</b>	<b>554 350</b>	<b>555 490</b>	<b>555 490</b>
<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>				
<b>1.2 Dons, legs et mécénat</b>	554 350	554 350	555 490	555 490
- Dons manuels	536 850	536 850	522 529	515 132
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	358	358
- Mécénat	17 500	17 500	32 604	40 000
<b>1.3 Autres produits liés à la générosité du public</b>				
2 – Produits non liés à la générosité du public	<b>589 027</b>	<b>0</b>	<b>485 488</b>	<b>0</b>
<b>2.1 Cotisations sans contrepartie</b>	33 425		32 585	
<b>2.2 Parrainage des entreprises</b>				
<b>2.3 Contributions financières sans contrepartie</b>	299 164		217 500	
<b>2.4 Autres produits non liées à la générosité du public</b>	256 438		235 403	
3 - Subventions et autres concours publics	<b>1 629 891</b>		<b>134 148</b>	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisation de fond dédiés antérieurs	<b>227 809</b>	<b>97 720</b>	<b>1 426 080</b>	<b>204 108</b>
Total produits	<b>3 001 077</b>	<b>652 070</b>	<b>2 601 206</b>	<b>759 598</b>
<b>Charges par destination</b>				
1 - missions sociales	<b>1 280 697</b>	<b>271 299</b>	<b>1 518 881</b>	<b>444 985</b>
<b>1.1 Réalisées en France</b>	665 576	3 135	859 188	147 489
- Actions réalisées par l'organisme	564 579	3 135	715 489	112 275
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	100 998	0	143 699	35 215
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>	615 121	268 164	659 693	297 495
- Actions réalisées par l'organisme	48 392	0	227 276	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	566 729	268 164	432 417	297 495
2 - Frais de recherche de fonds	<b>276 533</b>	<b>267 614</b>	<b>236 913</b>	<b>149 646</b>
<b>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</b>	267 614	267 614	222 896	149 646
<b>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</b>	8 919	0	14 017	0
3 - Frais de fonctionnement	<b>352 788</b>	<b>113 156</b>	<b>312 203</b>	
4 - Dotations aux amortissements et dépréciations	<b>10 088</b>	<b>0</b>	<b>24 633</b>	<b>6 621</b>
5 - Impôts sur les bénéfices	<b>6 172</b>		<b>9 148</b>	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	1 074 576	0	499 108	158 347
Total charges	<b>3 000 854</b>	<b>652 070</b>	<b>2 600 885</b>	<b>759 598</b>
Excédent ou déficit	<b>223</b>	<b>0</b>	<b>321</b>	<b>0</b>

#### 4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1- contributions volontaires liées à la générosité du public	<b>396</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Bénévolat				
Prestations en nature	381			
Dons en nature	15	15		
2- contributions volontaires non liées à la générosité du public	6 833	0	3 294	0
3- concours publics en nature	0	0	0	0
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>7 229</b>	<b>0</b>	<b>3 294</b>	<b>0</b>
charges par destination				
1- contributions volontaires aux missions sociales	<b>7214</b>	<b>0</b>	<b>3 294</b>	<b>0</b>
Réalisées en France	381			
Réalisées à l'étranger	6 833	0	3 294	0
2- contributions volontaires à la recherche de fonds				
3- contributions volontaires au fonctionnement	<b>15</b>	<b>15</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>7 229</b>	<b>15</b>	<b>3 294</b>	<b>0</b>

## 4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN)

**Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination (CROD)**

	Missions sociales				Frais de rech de fonds			Dot amort	Impôts	Report en fonds dédiés	TOTAL DU CR
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources	Frais de fonct.				
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises						0				<b>0</b>	
Autres achats	131 539		1 508		212 521		164 370			<b>509 938</b>	
Aides financières	0	100 998	47 710	566 729						<b>715 436</b>	
Impôts, taxes et versements assimilés	0		0		0	0	8 642			<b>8 642</b>	
Salaires et traitements	218 032		-851		35 513	5 573	116 667			<b>374 935</b>	
Charges sociales	171 969		-796		19 398	3 346	60 261			<b>254 177</b>	
Dotations aux amortissements	0				183			10 088		<b>10 271</b>	
Reports en fonds dédiés									1 074 576	<b>1 074 576</b>	
Autres charges	43 039						2 152			<b>45 190</b>	
Charges financières	0		822				0			<b>822</b>	
Charges exceptionnelles	0				0		695			<b>695</b>	
Impôt sur les bénéfices									6 172	<b>6 172</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>564 579</b>	<b>100 998</b>	<b>48 392</b>	<b>566 729</b>	<b>267 614</b>	<b>8 919</b>	<b>352 788</b>	<b>10 088</b>	<b>6 172</b>	<b>1 074 576</b>	
									<b>3 000 854</b>		

**Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination**

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	en France	à l'étranger			
Mises à disposition gratuites de biens	381			15	396
Personnel bénévole			6 833		6 833
<b>TOTAL</b>	<b>381</b>	<b>6 833</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 229</b>

#### 4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

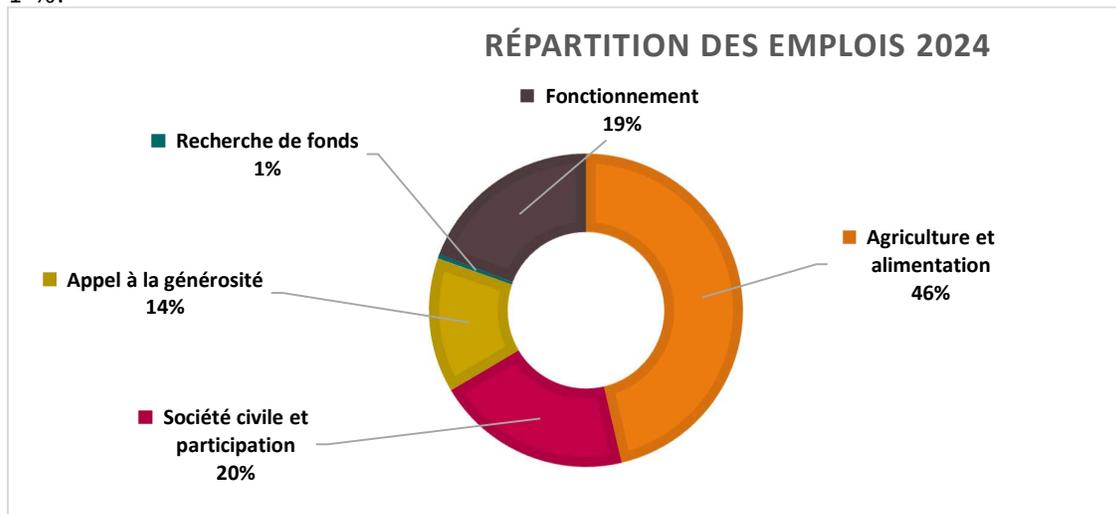
EMPLOIS PAR DESTINATION		2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE		2023	2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			
1 - missions sociales		<b>271 299</b>	<b>444 985</b>	<b>1 - ressources liées à la générosité du public</b>		<b>554 350</b>	<b>555 490</b>
1.1 réalisées en France		3 135	14 553	1.1 Cotisations sans contrepartie			
- actions réalisées par l'organisme		3 135	4 600	1.2 Dons, legs et mécénat		554 350	555 490
- versements à un organisme agissant en France		0	9 953	- Dons manuels		536 850	522 529
1.2 Réalisées à l'étranger		268 164	387 083	- Legs, donations et assurances-vie		0	358
- actions réalisées par l'organisme		0	0	- Mécénat		17 500	32 604
- versements à un organisme agissant à l'étranger		268 164	387 083	1.3 Autres produits liés à la GP			
2 - frais de recherche de fonds		<b>267 614</b>	<b>149 646</b>				
2.1 frais d'appel à la générosité du public		267 614	266 211				
3 - frais de fonctionnement		113 156	5 140				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>652 070</b>	<b>594 631</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>554 350</b>	<b>555 490</b>
4 - dotations aux provisions et dépréciations		0	6 621	<b>2 - reprises sur provisions et dépréciations</b>			
5 - reports en fonds dédiés de l'exercice		0	158 347	<b>3 - utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>		<b>97 720</b>	<b>204 108</b>
Excédent de la générosité du public de l'exercice				<b>Déficit de la générosité du public de l'exercice</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>652 070</b>	<b>759 598</b>	<b>TOTAL</b>		<b>652 070</b>	<b>759 598</b>
				ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		146 792	146 792
				(+) Excédent ou (-) insuffisance de la GP		0	0
				<b>ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>		<b>146 792</b>	<b>146 792</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			
1- contributions volontaires aux missions sociales		381	0	<b>1- contributions volontaires liées à la GP</b>		<b>396</b>	<b>0</b>
Réalisées en France		381		Bénévolat			
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature		381	
2- contributions volontaires à la recherche de fonds				Dons en nature		15	
3- contributions volontaires au fonctionnement		15					
<b>TOTAL</b>		<b>396</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>396</b>	<b>0</b>

## 4.8. Répartition des emplois de l'exercice

### Ventilation des emplois par nature de charges

	missions sociales	recherche de fonds	Fonction- nement	2024
Edf	0	0	1 384	1 384
Fournitures bureau et entretien	1 680	365	1 352	3 397
Photocopies et copieur	403	68	245	716
<b>Sous total fournitures</b>	<b>2 083</b>	<b>432</b>	<b>2 981</b>	<b>5 496</b>
Sous traitance	10 549	157 667	9 398	177 614
Loyers et charges locatives	873	1 750	88 532	91 154
Entretien, assurance, documentation	15 677	0	24 482	40 160
Honoraires - expertises	22 698	0	21 512	44 210
Impression publication	4 178	10 678	722	15 579
Déplacements et frais de mission	63 868	0	3 943	67 812
Affranchissements téléphone fax	3 290	37 562	2 417	43 269
Autres services extérieurs	9 829	4 431	10 383	24 644
<b>Sous total achats et services</b>	<b>130 963</b>	<b>212 088</b>	<b>161 390</b>	<b>504 441</b>
Impôts et taxes	0	0	14 815	14 815
<b>Sous total impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 815</b>	<b>14 815</b>
Salaires	217 182	41 086	116 667	374 935
Cotisations sociales	171 173	22 744	60 261	254 177
<b>Sous total ressources humaines</b>	<b>388 354</b>	<b>63 830</b>	<b>176 928</b>	<b>629 112</b>
Charges diverses de gestion	43 039	0	2 152	45 190
Convention actions développement	583 193	0	0	583 193
Convention sensibilisation concertation	132 243	0	0	132 243
<b>Sous total autres charges</b>	<b>758 475</b>	<b>0</b>	<b>2 152</b>	<b>760 627</b>
Dotations aux amortissements	0	183	10 088	10 271
<b>Sous total dotations aux amortissements</b>	<b>0</b>	<b>183</b>	<b>10 088</b>	<b>10 271</b>
<b>Sous total charges d'exploitation</b>	<b>1 279 876</b>	<b>276 533</b>	<b>368 353</b>	<b>1 924 761</b>
Charges financières	822	0	0	822
<b>sous total charges financières</b>	<b>822</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>822</b>
charges exceptionnelles /prov risque	0	0	695	695
<b>sous total charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>695</b>	<b>695</b>
<b>Emplois de l'exercice</b>	<b>1 280 697</b>	<b>276 533</b>	<b>369 048</b>	<b>1 926 278</b>
Engagement à réaliser sur subvention	950 000	0	0	950 000
Engagement à réaliser sur fonds générosité	0	0	0	0
Engagement à réaliser sur fonds privés	124 576	0	0	124 576
<b>Sous total engagements</b>	<b>1 074 576</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 074 576</b>
<b>Total charges du CER</b>	<b>2 355 273</b>	<b>276 533</b>	<b>369 048</b>	<b>3 000 854</b>

Les missions sociales représentent 66 % des emplois de l'exercice (hors engagement), les frais liés à l'appel à la générosité 14 %, le fonctionnement 19 % et les frais de recherche de fonds 1 %.



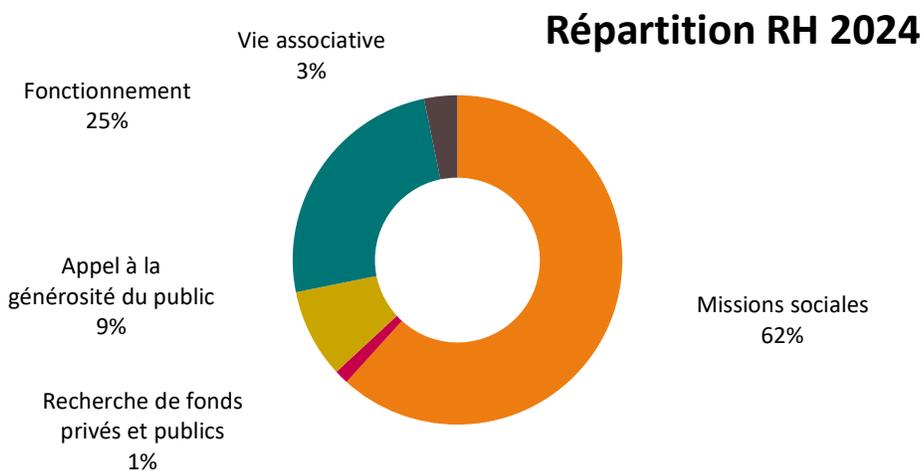
### Répartition des ressources humaines

62 % des ressources humaines concernent les missions sociales pour notamment :

- instruire et suivre l'appel à initiatives et assurer la capitalisation du programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao), animer le réseau ALIMENTERRE chargé des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et agir en faveur du droit à l'alimentation par des actions de plaidoyer ;
- animer le programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC) et la clôture du programme Joussour.

Pour fournir des moyens indispensables à la mise en œuvre des missions sociales, l'équipe salariée s'investit également :

- dans la recherche de fonds (1 % pour les subventions privées et publiques et 9 % pour les appels à la générosité du public) ;
- dans la vie associative, autrement dit le suivi des instances qui déterminent les orientations générales de l'association (3 %), le fonctionnement général de l'association et la communication institutionnelle (25 %).



**Détail des missions sociales : 1 280 697 € (1 518 881 € en 2023)**

MISSIONS SOCIALES	2022	2023	2024
appel à initiatives agriculture et alimentation (instruction, suivi, mise en œuvre des projets)	637 718	661 476	461 946
campagne ALIMENTERRE (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et plaidoyer)	403 438	389 716	430 940
<b>TOTAL AGRICULTURE ET ALIMENTATION</b>	<b>1 041 156</b>	<b>1 051 191</b>	<b>892 886</b>
Joussour	273 924	291 748	-4 618
PCPA Congo	342 728	0	0
Coopérer autrement en acteurs de changement	596 239	175 942	392 429
<b>TOTAL SOCIETE CIVILE ET PARTICIPATION</b>	<b>1 212 892</b>	<b>467 690</b>	<b>387 811</b>
<b>TOTAL DES MISSIONS SOCIALES</b>	<b>2 254 048</b>	<b>1 518 881</b>	<b>1 280 697</b>

**Agriculture et alimentation : 892 886 € (1 051 191 € en 2023)**

La phase triennale cofinancée par l'Agence Française de Développement vise à renforcer le consommateur local en Afrique de l'Ouest et la sensibilisation des citoyens et des responsables politiques sur cet enjeu. Cette nouvelle phase a débuté en décembre 2023.

Ce Programme bénéficie également de plusieurs cofinancements privés (la Fondation de France, la Fondation Danielle et Nina Carasso, le fonds de dotation Biocoop, Olga, la Fondation Léa Nature, le Fonds de Dotation Equité Partagé, la Compagnie fruitière et de donateurs individuels). La phase 3 comprend :

- le soutien à des initiatives de terrain à travers le programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO). Le CFSI assure le secrétariat d'un appel conjoint CFSI / Fondation de France, l'animation des échanges et de la capitalisation sur le consommateur local, les appuis financiers du CFSI à ses organisations membres et partenaires, (les appuis de la Fondation de France ne sont pas intégrés dans les comptes du CFSI car ils sont versés directement par la Fondation de France aux porteurs de projets avec lesquels elle passe des conventions) ;
- l'animation du réseau ALIMENTERRE fortement mobilisé pour le Festival de films ;
- des actions de plaidoyer en faveur du droit à l'alimentation.

**Société civile et participation : 387 811 € (467 690 € en 2023)**

La mission sociale, société civile et participation, est cofinancée par l'Agence française de développement pour le programme CAAC et la Fondation de France. Les dons collectés auprès des particuliers participent au financement de ce programme.

La diminution des dépenses sur cet axe est liée à la fermeture du programme en Algérie.

**Les frais d'appel à la générosité du public et le fonctionnement****Les frais d'appel à la générosité du public : 267 614 € (222 896 € en 2023)**

Les frais d'appel à la générosité sont en augmentation par rapport à 2023 en raison de dépenses plus importantes pour le recrutement de donateurs (pour mémoire la campagne de prospection avait débuté tardivement en 2023), d'un poste salarié sur la totalité de l'exercice pour les opérations d'appel à la générosité et les frais des prestataires pour le traitement des dons.

L'ensemble des frais engagés en 2024 correspond aux dépenses :

- liées à l'information des donateurs : cette information est réalisée par des courriers postaux (incluant l'envoi de « l'Essentiel de l'année » pour présenter les comptes aux donateurs) et par une lettre électronique trimestrielle. Le CFSI a fait le choix de limiter

ses envois postaux à ses donateurs en adressant au maximum 5 courriers par an (et un courrier par an à ceux qui le demandent) ;

- visant à pérenniser les actions du CFSI (passage au prélèvement des donateurs, recrutement de nouveaux donateurs).

L'équipe du CFSI a réalisé l'ensemble des messages. Les opérations de passage au prélèvement et de prospection sont réalisées avec l'appui d'un prestataire extérieur.

Les frais de traitement des dons incluent la saisie des dons réalisée en interne par l'équipe du CFSI ainsi que les frais du prestataire qui a développé le logiciel de gestion, en assure la maintenance et certaines actions en direct (émission des reçus fiscaux).

RATIO DE COLLECTE	2022	2023	2024
collecte brute donateurs individuels	541 521	522 364	536 850
frais d'appel à la générosité	209 171	160 735	185 389
frais de traitement des dons	65 006	62 162	82 226
collecte nette	267 344	299 467	269 236
ratio frais collecte/collecte brute	51%	43%	50%

### Les frais de recherche des fonds privés et des fonds publics 8 929 € (14 017 € en 2023)

La recherche et le suivi des fonds privés et publics sont réalisés par l'ensemble de l'équipe impliquée dans l'animation et le suivi des programmes du CFSI avec l'appui de la responsable administrative et financière et de la direction du CFSI.

En 2024, les charges de personnel pour la recherche de fonds (privés et publics) sont en diminution par rapport à 2023 du fait du rythme des Programmes (pas de dépôt de dossier à l'AFD cette année).

### La vie associative : 32 902 € (24 076 € en 2023)

Les dépenses liées à la vie associative incluent :

- le fonctionnement des instances (déplacements, frais de réunion) ;
- les cotisations à différents collectifs (Don en Confiance, Coordination Sud, F3E) ;
- les ressources humaines correspondantes.

Ces dépenses ont progressé en 2024 compte tenu de l'augmentation des frais des instances (déplacements, repas) et du temps de travail affecté à l'animation des instances, notamment la préparation du cadre stratégique et la mise en place de groupes de travail.

VIE ASSOCIATIVE	2022	2023	2024
Frais des instances	2 466	2 830	4 745
Adhésion à des collectifs	6 374	6 527	7 567
Ressources humaines	12 954	14 719	20 590
<b>TOTAL</b>	<b>21 794</b>	<b>24 076</b>	<b>32 902</b>

### Le fonctionnement général : 282 771 € (230 905 € en 2022)

Les charges de fonctionnement représentent 16 % des emplois hors dotation aux engagements. Elles comprennent :

- les fournitures générales de fonctionnement et les services correspondants imputés au fonctionnement (notamment la maintenance informatique, les honoraires pour l'audit général des comptes du CFSI) ;
- les charges liées au siège social ;
- les ressources humaines (direction et gestion générale) ;

- les amortissements.

FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024
Fournitures, copies, services (informatique, téléphone, cac)	61 969	106 913	67 506
Locaux (location, charges locatives, EDF, entretien)	74 809	88 832	89 915
Ressources humaines	84 462	77 550	107 579
Amortissement (matériel, installation)	9 665	9 476	7 996
<b>TOTAL</b>	<b>230 905</b>	<b>282 771</b>	<b>272 996</b>

### La communication institutionnelle : 63 150 € (32 516 € en 2023)

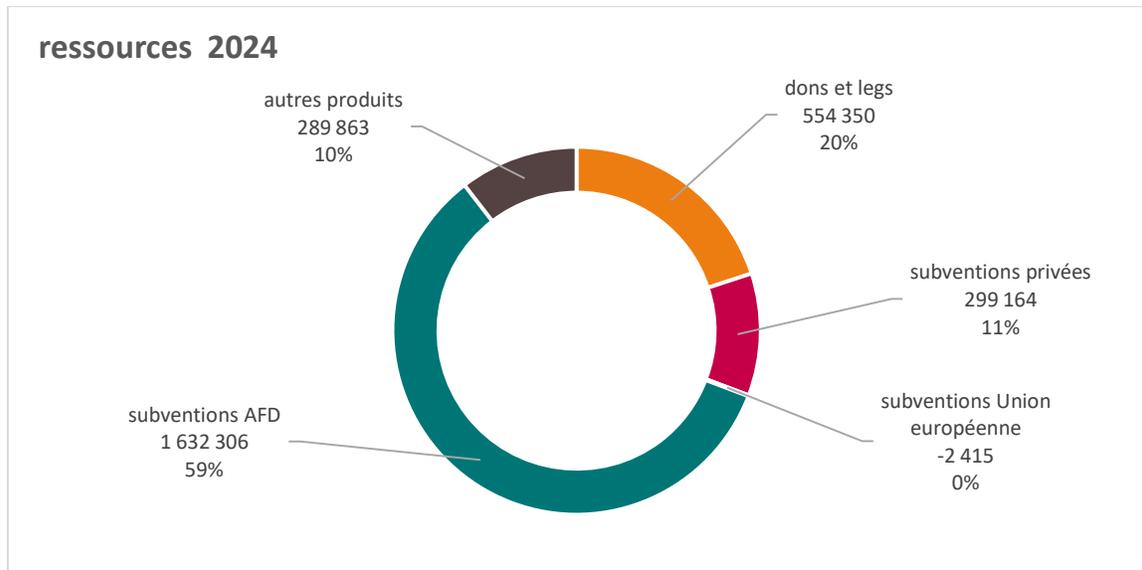
Les frais de communication institutionnelle du CFSI correspondent aux :

- charges liées au développement et à la maintenance du site internet [www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr) ;
- ressources humaines internes au CFSI avec davantage de travail imputé à la communication institutionnelle.

COMMUNICATION	2022	2023	2024
Fournitures et prestataire (maintenance site internet, appui)	10 235	9 181	12 300
Ressources humaines	17 203	14 182	48 759
Amortissement (matériel, installation)	8 789	9 153	2 092
<b>TOTAL</b>	<b>36 228</b>	<b>32 516</b>	<b>63 150</b>

## 4.9. Les ressources

Les ressources correspondent aux ressources inscrites au compte de résultat. Elles sont affectées aux activités conformément aux règles élaborées par le conseil de direction.



## 4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public ont été imputées aux emplois conformément aux règles définies par le conseil de direction du CFSI. Les emplois de l'exercice (1 926 278 €) ont été financés à 34 % par des fonds issus de la générosité du public (soit 652 070 €). 42 % des fonds issus de la générosité du public utilisés en 2024 (hors fonds dédiés) ont financé les missions sociales réalisées durant l'exercice. Aucun fonds n'a été reporté en fonds dédiés ce qui pourrait entraîner un risque pour le financement des conventions projets pluriannuelles signées par le CFSI.

## 4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2024

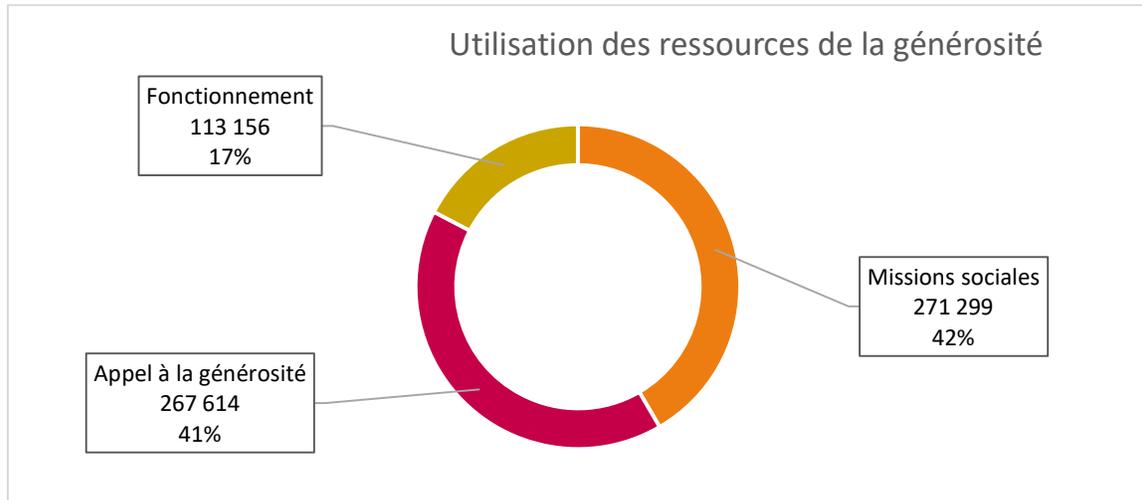
### L'utilisation des fonds issus de la générosité du public

En 2024, le CFSI a utilisé 652 070 € de fonds issus de la générosité du public. Ce montant correspond à la collecte de l'année (554 350 €) et à la reprise de fonds dédiés (97 720 €).

Les 652 070 € ont été utilisés de la manière suivante :

- 271 299 € pour les missions sociales. Les fonds utilisés en 2024 ont été par ordre d'importance dédiés aux actions de soutien à l'agriculture familiale puis à celles liées au programme société civile et participation. Ces fonds accompagnent les projets de nos membres ou partenaires. 99 % des fonds affectés aux missions sociales ont financé des dépenses engagées à l'étranger ;
- 267 614 € pour l'information des donateurs et la recherche de nouveaux donateurs ;
- 113 156 € pour le fonctionnement. L'affectation de dons pour le financement de la structure CFSI est exceptionnelle. Cette situation est due au rythme de nos projets et à

l'exigence des contrôles concernant la gestion des fonds. Le volume de dépenses liées aux activités est inférieur à ceux des années précédentes car un temps de travail important a été consacré à la préparation d'activités qui se dérouleront au cours des exercices 2025 et 2026.



**Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice**

La consommation des ressources collectées auprès du public (652 070 €) correspond à la collecte de l'année et à la reprise de fonds dédiés.

Le solde disponible en fin d'année reste identique à celui de fin 2022 (146 792 €) et sera reporté début 2025. Ce report de ressources permet d'agir sur la durée et de concrétiser des engagements sans attendre d'avoir obtenu l'ensemble des ressources disponibles pour démarrer de nouvelles actions.

**4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP)**

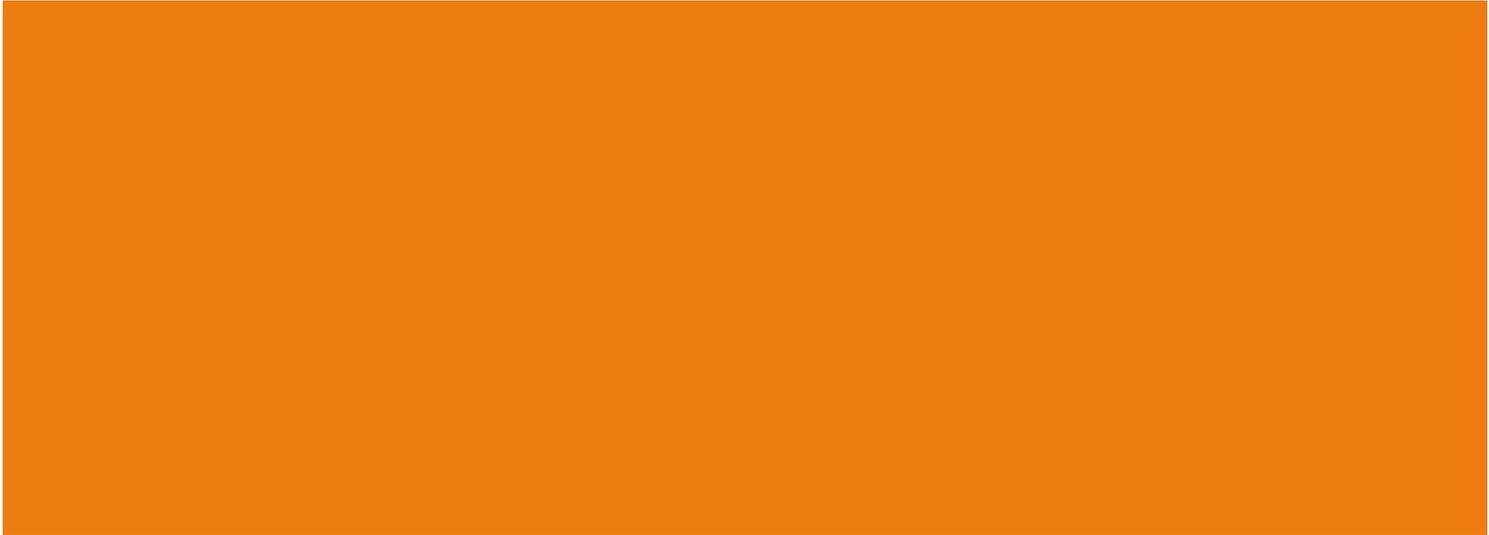
VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant
Fonds propres avec droit de reprise	72 404	0						<b>72 404</b>
Réserves	74 388							<b>74 388</b>
Report à nouveau (RAN)								<b>0</b>
Excédent ou déficit de l'exercice								<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>146 792</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>146 792</b>

## 5. CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION

### 5.1. Conventions signées en 2024

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée en mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
<b>Batik international</b>	France Tunisie	Migr'action	60 000	24	02/01/24	31/12/25	25/04/24	Sarahi Gutierrez
<b>CGT</b>	Mutli pays	« Promouvoir les droits des travailleurs face au changement climatique »	58 293	24	02/01/24	31/12/25	28/10/24	Jean-Baptiste Callebout
<b>Gret</b>	France Guinée	RésiGlob - Améliorer la résilience au changement climatique et la santé globale des populations de Bourgogne-Franche-Comté et de Guinée forestière par la coopération internationale	60 000	24	02/01/24	31/12/25	25/04/24	Damien Thibault
<b>Gret</b>	Sénégal	Alimentation scolaire et jardins pédagogiques (ALIJA)	60 000	34	02/01/24	31/10/26	15/06/24	Damien Thibault
<b>Guinée 44</b>	France	Coordination du Programme ALIMENTERRE	23 100	36	01/12/23	30/11/26	10/07/23	Virginie Bineau
<b>Guinée 44</b>	France Guinée	Kindia-Orvault, Territoires de solidarité	60 000	24	02/01/24	31/12/25	25/04/24	Virginie Bineau
<b>Guinée 44</b>	Guinée	« Promotion des initiatives locales de cantines Scolaires en circuits courts à Kindia »	60 000	36	02/01/24	31/12/26	16/12/24	Virginie Bineau
<b>PSS</b>	Mutli pays	InitiaTerre jeunesse : les jeunes, acteurs de leurs territoires	60 000	24	02/01/24	31/12/25	25/04/24	Laurent Balas
<b>SOL</b>	France	Coordination du Programme ALIMENTERRE	17 000	36	01/12/23	30/11/26	10/07/23	Audrey Bouillot
<b>SPF</b>	France Mexique Colombie	L'engagement solidaire et citoyen des jeunes générations pour renforcer la résilience des communautés locales face aux défis du changement climatique et de la sécurité alimentaire	60 000	24	02/01/24	31/12/25	25/04/24	Corinne Makowski
<b>Total 2024</b>			<b>518 393</b>					





COMITE FRANÇAIS POUR  
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

17 rue de Châteaudun  
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50  
[www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)

@ : [info@cfsi.asso.fr](mailto:info@cfsi.asso.fr)

